

320 - Allocations de solidarité

**320 - Allocations de solidarité - Propositions financières
- Budget primitif 2020**

CD/2019/082

Service chef de file :

 L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi
 L640 - Service Pilotage des Parcours d'Insertion

Résumé :

Le présent rapport porte sur les actions qu'il est proposé de mener dans le champ de la politique d'insertion et de lutte contre les exclusions, dans la cadre d'une stratégie départementale consolidée et de l'expérimentation du « circuit court de l'emploi », ainsi que sur les crédits à inscrire au budget prévisionnel 2020 à ce titre.

La Préfiguration du Service Public de l'Insertion bas-rhinois porte cette préoccupation constante du retour à l'activité, de la reconnaissance de la valeur travail, par une refonte globale du dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, dans une logique de retour accéléré à l'emploi, ainsi que par un pacte renouvelé avec les différents acteurs institutionnels de l'insertion et de l'emploi sous pilotage du Département.

Ce changement de paradigme s'appuie sur une double ambition :

- Un meilleur accès au droit ;
- La garantie d'un juste accès aux droits.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	32010	F	Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir	161 393 622,00	160 526 006,00
			TOTAL	161 393 622,00	160 526 006,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	32010	F	Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir	1 335 000,00	2 806 012,00
			TOTAL	1 335 000,00	2 806 012,00

32010 – Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir

1) Une stratégie consolidée et des moyens départementaux :

Les Départements sont en charge des politiques d'insertion en faveur des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) soumis « aux droits et devoirs ». Pour le Département du Bas-Rhin, cette compétence a été déployée de manière particulièrement volontariste depuis juin 2013, et fait suite à l'adoption à l'unanimité d'orientations nouvelles concernant cette politique.

Fort des résultats tangibles obtenus grâce au premier plan départemental pour l'emploi et l'inclusion sur les exercices 2017 à 2019, le Département du Bas-Rhin a adopté le 25 juin 2018 le Plan pour le Développement, l'Emploi et l'Inclusion (2018-2021) traduisant le souhait de l'Exécutif départemental, d'aller encore plus loin en matière d'insertion et d'emploi, en expérimentant le « **circuit court de l'emploi** ».

Ce plan départemental s'articule autour des objectifs suivants :

- favoriser l'accès à l'emploi durable de 12 000 personnes d'ici 2021 par une dynamisation globale des dispositifs d'insertion ;
- proposer d'ici 2021 une voie d'insertion à 8 000 allocataires du RSA, notamment les plus éloignés de l'emploi ;
- poursuivre la gestion rigoureuse des droits en réalisant 12 000 contrôles d'ici 2021.

Au regard de l'ensemble de ces enjeux, il est proposé que les actions mobilisent en 2020 un crédit de 160 526 006 €.

Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

- 154 500 000 € pour l'allocation RSA, dont :
 - 135 500 000 € pour l'allocation RSA socle ;
 - 19 000 000 € pour l'allocation RSA majoré ;
- 580 250 € pour des actions diverses (admissions en non valeurs, remises gracieuses et annulations de titres sur exercices antérieurs) ;
- 1 001 134 € au titre de la constitution d'une provision pour non récupération des indus RSA ;
- 10 000 € en rétribution de la Caisse d'Allocations Familiales pour la délégation de certaines compétences en matière de gestion du RSA.
- 4 434 622 € pour les contrats aidés, dont :
 - 700 000 € pour le secteur marchand ;
 - 3 734 622 € pour le secteur non marchand.

Il est proposé que ces actions mobilisent également en 2020 des recettes pour un montant de 2 806 012 €.

Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

- 1 623 500 € au titre de la politique de contrôle du RSA, en hausse par rapport au BP 2019 ;
- 1 182 512 € pour la reprise de la provision constituée en 2019 au titre des indus RSA non récupérés par le Département.

2) Une politique du juste droit qualitative et durable :

Depuis 2015, la stratégie portée par le Département sur la responsabilisation accrue des

bénéficiaires du RSA, l'accès aux droits et le respect du droit, a porté ses fruits, avec un effet durable sur l'allocation RSA.

Le Département du Bas-Rhin s'est ainsi engagé dans une démarche soutenue de juste droit au RSA avec la mise en place d'une politique coordonnée et en complémentarité avec les outils de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette stratégie vise à s'assurer que l'allocation bénéficie à celles et ceux qui en respectent les conditions d'attribution.

L'augmentation de la capacité de contrôle a pour but de :

- prévenir les bénéficiaires de RSA de déclarer leur situation réelle ;
- procéder aux rectifications de droit en fonction de nouvelles informations ;
- présenter des dossiers frauduleux à la commission des fraudes de la CAF. En 2019 un niveau élevé de nouvelles vérifications de situation a été maintenu (1700 nouveaux contrôles engagés à fin octobre 2019), avec une attention particulière sur le nombre de contrôles clôturés (1693 contrôles clos à fin octobre 2019) ;
- Une diminution des situations non conformes : au regard du nombre des situations contrôlées cette part est à la baisse. De plus de 30 % en 2014, ces situations ne sont que de 20 % à fin septembre 2019.

3) Vers un pacte sociétal et entrepreneurial en faveur de l'activité :

Même si les indicateurs économiques nationaux confirment le maintien d'une activité assez soutenue, la situation reste fragile, avec une croissance mesurée.

Alors que le taux de chômage se situe au niveau national sur un plus bas depuis 2008, force est de constater que ce cycle ne profite qu'à la marge aux Bénéficiaires du RSA.

Pour ce qui concerne le Bas-Rhin, le taux de chômage au deuxième trimestre 2019 s'élève à 7,1 %, contre 7,6 % un an plus tôt.

En regard, après une baisse de plus de 10% du nombre de bénéficiaires du RSA entre septembre 2015 et août 2018, une légère augmentation de leur nombre est constatée sur la dernière période de référence (+1,8% entre septembre 2018 et août 2019).

La part des allocataires du RSA qui présentent plus de 3 ans d'ancienneté dans le dispositif progresse, pour s'établir à 54% au 31 décembre 2018 (contre 50% au 31/12/2013). Enfin, l'isolement constitue l'une des caractéristiques fortes des allocataires du RSA : 85 % d'entre eux sont y sont soumis. En l'absence d'un réseau social ou familial, les difficultés liées à la santé ou à la bonne gestion des revenus (endettement) peuvent facilement conduire à l'exclusion. L'isolement constitue dès lors un facteur de pauvreté non négligeable. La précarité des liens est tout aussi déterminante que la précarité des biens.

La pression à la hausse sur le montant global de l'allocation perçu au cours de l'année 2019 est également largement imputable aux mesures prises de manière unilatérale par le Gouvernement (revalorisation du montant du RSA).

Ces dépenses nouvelles, décidées par le Gouvernement, ne sont pas compensées. Le reste à charge du Département, augmente quant à lui régulièrement. En 2017, et s'agissant du Département du Bas-Rhin, seuls 49,6 % des dépenses de RSA devraient être compensées par l'Etat contre 79 % en 2008.

Cette situation pèse lourdement sur les finances du Département en induisant un reste à charge important pour la collectivité. A ceci se rajoute l'encadrement de l'évolution des dépenses publiques voulu par le gouvernement ainsi que l'entrée en vigueur de la réforme du calcul de l'ouverture des droits à l'Assurance chômage. Cette dernière mesure

aura pour effet de faire basculer de nouveaux allocataires, parmi les plus précaires, vers le RSA.

La préfiguration du Service Public de l'Insertion dans le Bas-Rhin, qui s'appuie sur un changement profond du modèle et des méthodes, doit être, pour 2020, une partie de la réponse à apporter à ces enjeux.

- Propositions budgétaires 2020 pour l'axe « aide au retour à l'emploi » :

Pour les Contrats d'initiatives emploi (CIE), il est proposé d'inscrire un crédit de 700 000 € en 2020.

Pour les Parcours emploi compétences (PEC), il est proposé d'inscrire un crédit de 3 734 622 €, afin d'assurer l'objectif fixé par le PDEI de 3000 contrats par an sur 4 ans.

Ces contrats sont mobilisés sur la base d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) qui a été renégociée début 2019.

Les crédits seront positionnés :

- Sur la participation financière prévue initialement si le nombre de contrats aidés est maintenu au niveau de l'année 2019 à savoir 480 PEC (dont 40 modulables) et 100 CIE.

- En lien et en complément, sur la préparation intensive des allocataires du RSA (par exemple : sessions de mobilisation dès l'entrée dans le RSA ; stages intensifs de connaissance des métiers / français langue étrangère et allemand ; modules courts de préparation à la mise à l'emploi).

L'ensemble des crédits affectés à ces actions s'élève à 160 526 006 €.

La commission Emploi, Insertion et Logement a émis un avis favorable à ces propositions le 18 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2020 de l'axe d'intervention 320, allocations de solidarités.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY